

## Explication de vote de la délibération n°1 du Conseil du 27 décembre 2010

Monsieur le Maire,

L'arrivée de 4 nouvelles communes au sein de la CCDH en janvier dernier nous faisait espérer de beaux jours pour notre Communauté de communes.

Or, qu'en est-il ? :

Sur les recettes TP des 11 communes (+ de 5 000 000 €) :

- 75% proviennent de Dourdan
- 12,5% proviennent de St Chéron
- 12,5% proviennent des 9 autres communes

Sur le total des transferts de charges payés chaque année :

- 65% sont payés par Dourdan
- 17,70 % sont payés par St Chéron
- 17,30% sont payés par les 9 autres communes

St Chéron ayant 4 884 habitants et Dourdan 9 602 habitants

Soit, compte-tenu des charges transférées par rapport au nombre d'habitants, un coût de 60,48 € par habitant pour St Chéron et un coût de 114, 63 € par habitant pour Dourdan et donc une charge double pour le contribuable dourdannais.

Dans la mesure où les charges transférées sont principalement l'action sociale (personnes âgées et centres de loisirs) et les équipements sportifs et dans la mesure où pratiquement tous les investissements ont été réalisés par la seule commune de Dourdan et payés par le contribuable dourdannais et où 65% des recettes proviennent de Dourdan, on aurait pu s'attendre à ce que les Dourdannais soient mieux traités, ou pour le moins, continuent à l'être aussi bien qu'avant 2008.

Or, depuis votre arrivée à la tête de cette commune, les tarifs des services aux personnes âgées et des centres de loisirs ont été fortement augmentés au point que bon nombre de dourdannais aux revenus modestes ne peuvent plus se les offrir.

Lors des votes de ces augmentations, vous ainsi que D. Echaroux, président de la CCDH, nous avez dit que nous ne faisons pas de l'action sociale dans le précédent mandat mais la « charité » aux Dourdannais et que tous les services devaient être payés désormais au « juste prix ». Ce que vous n'avez pas compris, Monsieur le Maire, c'est que cette « charité », si elle n'est plus faite aux Dourdannais, ceux-ci continuent à en payer le prix fort.

En acceptant d'aligner les tarifs de Dourdan sur le moins disant social (St Chéron, en l'occurrence) sans contrepartie, vous avez permis aux autres communes de s'en tirer à bon compte.

Aussi, aujourd'hui, nous nous abstenons comme nous l'avons fait lors du vote au Conseil Communautaire, non pas parce que nous remettons en cause les calculs effectués par les fonctionnaires de la CCDH ou l'honnêteté des communes entrantes (car, dans ce cas, nous

aurions voté contre la délibération de ce soir) mais parce que nous trouvons qu'il est temps que les montants des attributions de compensation (c'est à dire, ce qui est reversé à la commune, de la part de la taxe professionnelle après déduction des charges transférées) soient renégociées à la hausse pour Dourdan.

Cela est tout à fait possible. Il faut que la CCDH tienne ses engagements envers Dourdan comme nous ne doutons pas qu'elle saura tenir ceux pris envers St Chéron.

Il est vrai que St Chéron dispose à la fois d'un Maire et d'un Conseiller Général qui n'hésitent pas à rappeler à D. Echaroux les promesses qui leur ont été faites, nous avons pu le constater en Conseil Communautaire. Ce n'est, malheureusement, plus le cas de Dourdan depuis que vous êtes Maire. Il est temps que vous vous engagiez pour les Dourdannais dans la voie de la fermeté vis à vis de la Communauté de Communes.

Le groupe Nouvel Elan Solidaire et Ecologique, dont 2 membres sont conseillers communautaires, demande l'inscription de la présente explication au procès-verbal de la séance.